

POLLINIS

POLLINIS

POLLINIS est une ONG indépendante, sans but lucratif, financée exclusivement par les dons de citoyens. Elle agit pour une transition rapide vers un modèle agricole durable, sans pesticides, respectueuse de l'environnement, des pollinisateurs et de la santé. Fondée en 2012, elle rassemble aujourd'hui 1,2 million de sympathisants à travers l'Europe.

Contact :

POLLINIS

Adresse : 10, rue Saint Marc 75002 Paris

Site internet : www.pollinis.org

Email : contact@pollinis.org

Téléphone : +33 1 40 26 40 34

CAHIER D'ACTEUR

EN BREF

L'agriculture conventionnelle encouragée par la PAC actuelle engendre de nombreux effets délétères pour la biodiversité, et pour les pollinisateurs en particulier. L'usage intensif d'intrants de synthèse (pesticides, engrais), l'homogénéisation des paysages, la destruction des habitats, l'érosion de la diversité génétique marquent les limites de ce modèle agricole.

Les études récentes sont alarmantes : la biomasse d'insectes diminue de 2,5 % chaque année depuis trente ans et 5 à 10 % des espèces d'insectes ont disparu depuis le début de l'ère industrielle. Dans leur sillage, oiseaux, petits mammifères et l'ensemble de la biodiversité s'effondrent.

En Europe, environ 84 % des espèces cultivées dépendent de la pollinisation par les animaux. Les insectes pollinisateurs, véritables ouvriers agricoles, sont donc des maillons essentiels de nos systèmes de production et des écosystèmes. Il est urgent d'enrayer leur déclin.

À cet égard, la nouvelle PAC doit constituer un levier décisif en faveur de la transition agroécologique et le Plan stratégique national (PSN) de la France doit décliner cet objectif avec ambition. De nombreuses solutions existent déjà et doivent être appliquées en priorité.

POLLINIS soutient donc toute mesure répondant aux besoins des pollinisateurs et visant à rétablir le lien fondamental entre biodiversité et agriculture, notamment les alternatives aux intrants synthétiques, la diversification des cultures, la restauration d'une continuité écologique dans les paysages et la préservation des sols.

POLLINIS souligne que ces mesures favorables à la biodiversité sont également favorables aux agriculteurs : ces derniers doivent absolument être soutenus dans cette transition afin qu'ils retrouvent rentabilité, autonomie et santé.

POUR SORTIR DE LA COURSE A L'HECTARE



- **Encourager la pluriactivité plutôt que l'hyperspécialisation**

Les aides à l'hectare du premier pilier favorisent les grandes exploitations intensives et spécialisées, qui ont un impact négatif sur la santé des agrosystèmes et la biodiversité. Pour faciliter l'émergence de solutions adaptées aux territoires, POLLINIS demande un soutien massif aux fermes valorisant les processus écologiques, la complémentarité cultures-élevages et la coopération entre agriculteurs.

- **Soutenir l'emploi agricole**

POLLINIS préconise une réorientation des aides à l'hectare vers davantage d'aides à l'actif, plafonnées, qui soutiennent l'emploi rural et garantissent aux fermes petites et moyennes la possibilité de maintenir des pratiques durables demandant plus de main-d'œuvre.

POUR DIMINUER L'USAGE DES PESTICIDES ET ENCOURAGER LES ALTERNATIVES

- **Renforcer la conditionnalité des aides pour une sortie totale des pesticides de synthèse d'ici à 2035**

La stratégie européenne « De la ferme à la fourchette » (F2F) fixe pour objectif de réduire de 50 % l'utilisation et le risque des pesticides chimiques d'ici à 2030. En accord avec l'Initiative citoyenne européenne « Save Bees and Farmers », POLLINIS estime réaliste et indispensable une réduction de 50 % dès 2025, 80 % en

2030, une sortie totale en 2035 et demande que le PSN de la France fixe ces mêmes objectifs.

- **Augmenter les aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique**

Aujourd'hui, 7,5 % de la Surface agricole utile (SAU) française est cultivée en bio alors que la loi Grenelle I fixait un objectif de 20 % pour 2020. La stratégie F2F vise 25 % d'ici 2030. POLLINIS souhaite que la France se donne les moyens d'atteindre cet objectif en renforçant le budget du second pilier pour mettre à disposition les financements nécessaires.

- **Conseiller les agriculteurs autrement**

L'accompagnement des agriculteurs dans la transition est crucial. POLLINIS se réjouit de l'ordonnance issue de la loi Egalim prévoyant la séparation du conseil et de la vente de produits phytosanitaires au 1er janvier 2021. POLLINIS recommande toutefois un encadrement des activités de conseil, une formation gratuite sur les pratiques agroécologiques et un encouragement au partage d'expérience entre agriculteurs.

POUR LUTTER CONTRE L'HOMOGENEISATION DES PAYSAGES

- **Développer les aides couplées pour diversifier les cultures**

Les systèmes agricoles diversifiés assurent une meilleure résistance des exploitations aux aléas économiques et climatiques.

L'allongement et la diversification des rotations limitent le développement des bioagresseurs et des adventices et permettent d'intégrer des cultures intermédiaires mellifères ou des couverts de légumineuses favorables aux pollinisateurs. Actuellement, les « aides couplées » représentent 15 % du premier pilier et sont très majoritairement dédiées à l'élevage. POLLINIS demande leur rééquilibrage et propose un soutien massif au développement des légumineuses afin d'aider les agriculteurs à s'affranchir des monocultures, de favoriser notre autonomie alimentaire et de contribuer à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Nous demandons également une réorientation des aides couplées aux fruits destinés à la transformation industrielle vers les produits bruts.

- **Conditionner l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) à des pratiques écologiques**

En France, l'ICHN aide particulièrement au maintien des prairies dans les zones montagneuses. Or, la qualité de l'habitat qu'elles fournissent aux pollinisateurs dépend de pratiques de pâturage et de fertilisation sur lesquelles l'ICHN n'a pas d'effet. POLLINIS recommande de conditionner l'ICHN à la pratique d'un élevage extensif et au respect de pratiques telles que l'ensemencement de plantes à fleurs locales favorables aux pollinisateurs sauvages, la fauche post-floraison et le maintien de prairies naturelles à long terme.

POUR RESTAURER UNE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DANS LES PAYSAGES AGRICOLES

- **Réhabiliter les Infrastructures agroécologiques (IAE)**

Les IAE forment des corridors écologiques qui augmentent les zones d'interface entre les cultures et offrent aux pollinisateurs et à l'ensemble de la biodiversité des abris et des ressources diversifiées tout au long de l'année. Aujourd'hui, 70 % des haies présentes au début du XXe siècle ont disparu et elles continuent de régresser de 11 500 km/an alors même que les engagements pris lors de la COP21 obligent la France à doubler le linéaire d'ici 2050. POLLINIS réclame donc un meilleur contrôle du respect de la Bonne condition agricole et environnementale (BCAE) n° 7 de la PAC concernant le maintien des particularités topographiques.

- **Fixer un objectif de 10 % de Surfaces d'intérêt écologique (SIE) restreintes aux éléments non productifs**

Les SIE offrent le potentiel d'augmenter la continuité spatio-temporelle des ressources vitales pour les pollinisateurs et ainsi leur abondance et leur diversité. L'objectif actuel de 5 % de SIE sur la surface arable est insuffisant. Suivant les recommandations de plus de 3 600 scientifiques européens, POLLINIS demande de l'élever à 10 % minimum pour chaque ferme.

Par ailleurs, les cultures productives telles que les cultures dérobées ou fixatrices d'azote (les plus utilisés en SIE) sont temporaires et

entraînent des perturbations pour la biodiversité : labour, récolte, apport d'engrais et de pesticides. POLLINIS recommande donc de restreindre les SIE aux éléments non-productifs du paysage (haies, arbres, mares, murets de pierre).

POUR ASSURER ET PERENNISER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

- **Engager l'argent public pour des biens publics**

POLLINIS soutient un déploiement massif des Paiements pour services environnementaux (PSE) qui supportent les services non-marchands fournis par l'agriculture en tant que biens publics, et demande à la France d'engager l'argent public dans des cycles vertueux pour tous.

- **Evaluer et suivre l'impact des mesures sur la biodiversité**

Selon l'article 27-3 du règlement No 1605/2002, des objectifs spécifiques, mesurables et pertinents doivent être clairement établis dans tous les secteurs d'activité relevant du budget de l'Union européenne, la PAC n'y faisant pas exception. POLLINIS recommande la définition d'objectifs SMART (Specific, Measurable, Ambitious, Realistic, Time-bound) afin de quantifier et d'assurer une cohérence avec les résultats réels. Parmi les instruments de suivi, les pollinisateurs se révèlent être de puissants indicateurs de la santé des écosystèmes.

En conclusion, POLLINIS souligne l'occasion unique pour la France de servir d'exemple à d'autres pays européens en déclinant un PSN à la hauteur des défis actuels. Ce changement ambitieux permettra d'accompagner les agriculteurs dans la nécessaire transition agroécologique, de valoriser notre patrimoine agricole et de préserver la biodiversité, en particulier les pollinisateurs, organismes essentiels à une agriculture durable et à notre sécurité alimentaire.

DES MESURES SPECIFIQUES POUR LES POLLINISATEURS

POLLINIS soutient la mise en place d'un éco-programme « Pollinisateurs » qui rémunérerait des pratiques comme la mise en place de 10 % de cultures à fort potentiel nectarifère et pollinifère, la diversification des variétés cultivées y compris au sein de la même parcelle, la formation continue sur les insectes auxiliaires, la lutte intégrée contre les bioagresseurs de cultures et la diminution drastique de l'usage de tous les pesticides de synthèse.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan National d'Actions (PNA) « France Terre de Pollinisateurs », la mise en place d'une Mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) « messicoles » a été suggérée. POLLINIS demande de s'en inspirer pour favoriser des plantes locales bénéfiques aux pollinisateurs sauvages dans les grandes cultures.

Les techniques de conservation des sols sont favorables aux espèces terricoles (jusqu'à 70 % des pollinisateurs) car elles préservent leur habitat et permettent leur reproduction. POLLINIS encourage le développement de la MAEC « Sols » : diminution du travail du sol par la pratique du semis direct, couverture permanente, rotations allongées et diversifiées. Toutefois, un renforcement des fonds publics pour la recherche d'alternatives aux pesticides

